

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mars 2023**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 10 mars 2023

Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Sylvie ROUX

Présents : Fabienne TRELA, Jean-Laurent BRIGNON, Marie-Claire DUMAS, Jérôme DAPOIGNY, Ghislaine COTTE, François HARMAND, Sandrine PORT, Alizée ROUX, Jean-Baptiste LA ROSA, Mohamed KERROUCHE

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine PORT

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu l'envoi en pièces jointes à la convocation au Conseil Municipal du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de Metz Métropole

Approuvé à l'unanimité

POINT N°3 : Compte de gestion de l'exercice 2022

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés **en annexe 1**.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 : Compte administratif 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie Roux, Maire de Mey, après s'être fait présentée le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	27200,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	61877,34
014	Atténuations de produits	2123
65	Autres charges de gestion courante	29786,57
66	Charges financières	12368,29
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	12122,08
TOTAL		145477,49
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
013	Atténuation de charges	300
70	Produits des services, du domaine et ventes...	3965,11
73	Impôts et taxes	127860,32
74	Dotations et participations	20818,99
75	Autres produits de gestion courante	202,44
77	Produits exceptionnels	1023,57
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9624,00
TOTAL		163794,43
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
204	Subventions d'équipement versées	7219
Détail ci-dessous *	Total des opérations d'équipement	23571,2
16	Emprunts et dettes assimilées	19667,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9624,00
TOTAL		60081,55
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
13	Subventions d'investissement	20435
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	56306,66
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	12122.08
TOTAL		88863.74

Opération 10101 :

- _ logiciels mairie : 3690
- _ rénovation mairie et éclairage LED : 15636,2
- _ matériel espaces verts : 1302
- _ congélateur : 549

Opération 10206 :

- _ défibrillateur : 2394

Résultat exercice 2022

Budget principal :

Investissement : 28782,19

Fonctionnement : 18316,94

TOTAL : 47099,13

Résultat de clôture 2022

Investissement : -23272,06

Fonctionnement : 152851,97

TOTAL : 129579,91

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (annexe 2) ;

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 5 : Installations classées pour la protection de l'environnement, Demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une installation de méthanisation par la société SAS VRY BIO ENERGIES à Vry, Avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R.512-46-11 qui prévoit la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ou concernées par le plan d'épandage,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Moselle, en date du 14 février 2023 portant ouverture d'une consultation du public,

Considérant que la société SAS VRY BIO ENERGIES a effectué une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de Vry,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 6 mars au 3 avril 2023 inclus,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'émettre un avis favorable à la requête de la société SAS VRY BIO ENERGIES

3 abstentions

Adopté à l'unanimité

Publié le 17 mars 2023